



Remboursement de la moitié de mon loyer????

Par **samounette27**, le **03/08/2010** à **21:24**

Bonjour,

voilà ayant perdu mon emploi CDI j'ai demandé à mon agence un préavis de 1 mois selon la loi, en plus étant en dossier de surendettement...

Je l'ai demandé au 15 mars, et ayant été accepté nous avons eu un état des lieux de sortie au 15 avril! cependant nous avons payé la totalité de notre loyer au 1er Avril cad 700 euros, à l'état des lieux la personne m'a demandé quand je voulais avoir le remboursement du loyer je lui ai dit avec la caution!!

saut qu'aujourd'hui 3 mois plus tard il ne m'ont remboursé que la caution et ne veulent pas me rembourser la moitié du loyer???? puis je les mets en justice sachant que j'ai en ma possession la preuve du virement et l'état des lieux de sortie au 15???

Je vous prie aidez moi, je suis perdue et j'ai besoin de cet argent!

Par **Marion2**, le **03/08/2010** à **21:57**

Bonsoir,

J'espère que vous avez envoyé votre préavis en courrier recommandé AR et que vous ne l'avez pas donné oralement.

Si un courrier AR a bien été envoyé, votre agence n'a pas à vous facturer le loyer après le 15

avril.

Contactez l'ADIL. C'est gratuit. Votre mairie vous donnera les coordonnées de l'ADIL dont vous dépendez.